

### Signature à Rabat d'une convention de partenariat entre l'OMDH et Amnesty International-Maroc

**RABAT (MAP) - L'Organisation Marocaine des droits de l'homme (OMDH) et Amnesty International (AI)- Section Maroc ont signé, vendredi à Rabat, une convention de partenariat et de coopération portant sur la réalisation de plusieurs programmes et projets dans le domaine des droits de l'Homme.**

La convention vise l'établissement d'un cadre général de coopération entre les deux organisations pour la réalisation de programmes et de projets ayant pour objectifs la poursuite de l'exécution des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) et la mise en oeuvre des droits économiques, sociaux et culturels.

Signée par Mme Amina Bouayach, présidente de l'OMDH, et M. Amr Benamrou, président d'AI-Section Maroc, cette convention prévoit aussi la formulation de propositions pour la mise en conformité de la législation nationale avec les dispositions internationales et l'exécution de programmes communs dans le domaine de l'éducation.

Cette convention, conclue en marge d'une table ronde organisée sous le thème ""La mise en oeuvre des droits économiques, sociaux et culturels de la femme au Maroc"", porte également sur la création d'une commission conjointe chargée d'élaborer des plans d'action, de rechercher des sources de financement pour les programmes communs, et de coordonner avec les collectivités locales, les entreprises et les syndicats oeuvrant en matière des droits de l'homme et du développement.

En vertu de cet accord, les deux parties s'engagent notamment à mobiliser leurs ressources financières et humaines pour assurer la réussite des projets de partenariat.

Mme Bouayach a affirmé, à cette occasion, qu'en dépit des conventions internationales et régionales interdisant toute forme de discrimination basée sur le genre, ""les femmes ne jouissent pas encore de la totalité de leurs droits économiques, sociaux et culturels"", ajoutant que la promotion de ces droits nécessite de déterminer les obstacles et analyser les mécanismes existants.

Pour sa part, M. Benamrou a émis le souhait que cette convention permettra d'ouvrir une nouvelle étape pour une large coopération et coordination entre les deux organisations sur les questions liées aux droits de l'homme.

Il a aussi souligné que l'objectif attendu de l'action commune des deux organisations est la consolidation de la société civile et la défense des droits de l'Homme.

Il a également indiqué que dans le cadre de ce partenariat, les deux parties oeuvreront, aux côtés des autres défenseurs nationaux et internationaux des droits de l'Homme, à la consécration de la culture des droits de l'Homme dans la société.

Cette rencontre a été marquée par la présentation d'exposés portant notamment sur les droits économiques, sociaux et culturels de la femme et la gestion féminine des entreprises : quels obstacles?.

Publié le: 07/04/2007 à 16:48:55 GMT

Source : MAP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/signature-rabat-a77224.html>